MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

FRANCE RELANCE

Funded by the European Union NextGenerationEU

l'anap agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

Qualité de l'air intérieur

A destination des établissements sanitaires et médico-sociaux

Réseau des Conseillers en Transition énergétique et écologique en santé (CTEES) – Auvergne-Rhône-Alpes

Qualité de l'air intérieur, pourquoi s'en préoccuper ?

Quelques chiffres

- **80-90% du temps** à l'intérieur et encore davantage dans la majorité des établissements médico-sociaux
- 100% du temps passé à respirer
- L'air intérieur 5 à 9 fois plus pollué selon l'ADEME

Quels sont les contaminants de l'air intérieur ?

- Dioxyde de carbone (CO2), provenant des occupants du bâtiment et de la combustion de combustibles
- Monoxyde de carbone (CO) – provenant des gaz d'échappement des véhicules introduits dans le bâtiment par l'intermédiaire des prises d'air.
- Poussières, fibres de verre, amiante, gaz provenant des matériaux de construction.
- Vapeurs, composés organiques volatils (COV) - provenant des photocopieuses et des imprimantes, des ordinateurs, des tapis, des meubles, des nettoyants et des désinfectants, des solvants, des pesticides, des désinfectants
- Contaminants microbiens, champignons, moisissures, bactéries provenant des zones humides, des bacs d'eau stagnante, etc.

Des conséquences pour la santé, à court ou moyen termes, nous sommes tous concernés mais tout le monde n'est pas égal devant les risques.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
cnsa
ars
FRANCE RELANCE
Funded by the European Union NextGenerationEU
l'anap

Qualité de l’air intérieur – Enjeux sanitaires

Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l’air intérieur sont importants.

En France, on estime à 19 milliards d’euros par an le coût de la mauvaise qualité de l’air intérieur (Ministère de la Transition écologique)

Conséquences sanitaires :

- **Exposition à fortes doses – des effets immédiats**

Gène et inconforts / nausées, toux, troubles respiratoires

- **Expositions répétées, même à faibles doses > des effets à long terme**

Polluants cancérogènes certains / apparition et accentuation de maladies chroniques

Qualité de l’air intérieur – Enjeux sanitaires

Pourquoi ventiler ?

Pour évacuer les polluants intérieurs

Pour réduire l’humidité

Pour améliorer les performances intellectuelles

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
cnsa
ars
FRANCE RELANCE
Funded by the European Union NextGenerationEU
l'anap

QAI – Evolution de la réglementation

Obligation dans les ERP de réaliser une surveillance de la qualité de l'air intérieur – Loi Grenelle II de 2010

4 étapes clefs

1. Evaluation des moyens d'aération
2. Autodiagnostic
3. Mesures de polluants réglementaires à chaque étape clé de la vie du bâtiment
4. Plan d'actions

<u>Calendrier d'application :</u>

A partir du 1er janvier 2025, réglementation applicable aux **établissements sanitaires et sociaux avec hébergement**

La première évaluation annuelle des moyens d'aération est à réaliser **au plus tard en 2025** pour les établissements médico-sociaux. L'utilisation de sondes CO2 devient obligatoire.

Le plan d'actions est à réaliser au plus tard dans les quatre ans suivant l'entrée en vigueur du décret, soit **avant fin 2028**.

QAI – Zoom sur les étapes de la réglementation

Une **évaluation annuelle des moyens d'aération** des bâtiments incluant notamment une mesure à lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone de l'air intérieur

Un **autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur**, réalisé au moins tous les quatre ans

Une campagne de **mesures des polluants réglementaires réalisée à chaque étape clé de la vie du bâtimen**t pouvant impacter la QAI (étapes définies par décret - cf. décret 2022-1690 ci-dessous pour les écoles, crèches et accueils de loisirs)

Un **plan d'actions** régulièrement actualisé, proposant des actions correctives à mettre en œuvre afin d'améliorer la QAI en prenant en compte les résultats de la campagne de mesure, de l'autodiagnostic et de l'évaluation annuelle des moyens d'aération.

L’outil clef : DIAG’QAI

Fin 2023, ATMO AURA met en ligne l’outil DIAG’QAI pour vous aider à répondre à la réglementation sur la surveillance de la QAI des établissements :

- **Evaluation annuelle** des moyens d’aération et mesures de CO2 (questionnaire, bilan chiffré, recommandations en fonction des réponses)
- **Autodiagnostic** de la qualité de l’air intérieur (questionnaire regroupé par thématiques)
- **Suivi du plan d’actions** (recommandations suite aux étapes précédentes, hiérarchisées et ciblées)

→ Des livrables seront alors disponibles pour répondre à la réglementation (rapport d’évaluation et plan d’actions avec la liste détaillée des actions : thématique, description, localisation, responsable, planning, etc.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
cnsa
ars
FRANCE RELANCE
Funded by the European Union NextGenerationEU
l'anap

Qualité de l'air intérieur – Ressources

- Guide d'information du CEREMA sur la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP
- Guide d'accompagnement à la mise en place de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certaines ERP
- Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air
- Pour retrouver des éléments exhaustifs sur la réglementation et notamment sur les REX d'établissements soumis auparavant à ces obligations (petite enfance, scolaire, etc.), retrouverez le programme et les supports d'un événement organisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires en septembre 2023 en Isère sur la **QAI dans les établissements recevant des enfants** (transposables aux ESMS)
- Inscription à la newsletter du CEREMA
- FAQ du CEREMA sur la qualité de l'air intérieur